

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'hésite à dire que toute question devrait être inscrite au *Feuilleton* en ce moment, en raison du caractère très spécial des séances. Mais il me semble que le député de Grey-Bruce cherche à obtenir des données statistiques et je me demande si la question devrait être acceptée. Je ne le crois pas.

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

##### LE RAPPORT DU COMMISSAIRE SPENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il songe à déposer aussitôt que possible un exemplaire du rapport établi par le commissaire Spence, rapport qui serait déjà en sa possession.

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Mon honorable ami a été mal informé, monsieur l'Orateur, car je n'ai pas ce rapport.

**L'hon. M. Fulton:** Le premier ministre sait-il à quelle date ce document serait disponible?

**Le très hon. M. Pearson:** Je n'ai aucun renseignement précis à ce sujet, monsieur l'Orateur. Le Conseil privé s'en informe de temps à autre.

#### LA DÉFENSE NATIONALE

##### LA CENSURE DES TÉMOIGNAGES DES OFFICIERS—L'INTERDICTION DU FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question très urgente et qui nécessite des explications. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que les témoignages présentés par les officiers des forces armées au comité de la défense de la Chambre, sont d'abord soumis au ministre et censurés avant d'être recueillis par le comité de la Chambre?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas plus de sympathie pour la censure que le député lui-même. Ayant assisté aux séances du comité, il sait que ni les questions ni les réponses n'ont été limitées.

[Français]

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de

[M. Winkler.]

la Défense nationale? J'aimerais demander au ministre s'il a pris connaissance du règlement qui interdit aux membres de l'Armée de parler le français dans les ateliers de l'aviation.

Qu'est-ce que son ministère a l'intention de faire à propos de ce règlement-là?

[Traduction]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Sauf erreur, pareil règlement n'existe pas. Cependant, s'il existait, c'est une des choses qui seraient modifiées, j'en donne l'assurance à mon honorable ami.

[Français]

**M. Grégoire:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Étant donné que la copie de ce règlement-là a été affichée à l'aéroport de Bagotville, le ministre ne pourrait-il pas faire enquête pour savoir si un tel règlement existe dans l'Armée canadienne?

[Traduction]

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, mais, monsieur l'Orateur, sauf erreur, il s'agissait de l'Aviation.

[Français]

**M. Grégoire:** Cela s'applique à l'armée et à la marine.

[Traduction]

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, avant qu'on pose la question précédente, je voulais poser une question complémentaire. Je ne pense pas qu'on y ait répondu. Vu ce qu'il vient de déclarer, le ministre de la Défense nationale indiquerait-il si est fondée l'affirmation d'un vice-amiral, aujourd'hui retraité, et selon qui le témoignage qu'il devait rendre à huis clos, devant le comité de la défense, a été au préalable censuré et tronqué? Peut-il indiquer nettement si ce fut le cas?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, je répondrai volontiers à toutes les questions sur ce sujet quand le comité siégera. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Churchill:** Répondez dès maintenant.

**L'hon. M. Hellyer:** A ce moment-là, mon honorable ami voudra peut-être convoquer l'amiral et lui poser toutes les questions supplémentaires qu'il lui plaira. S'il se donne la peine de vérifier les témoignages le jour où le commandant maritime a comparu devant le comité, il constatera que celui-ci a donné